

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 octobre 2014

CP2014_10_3
id. 1224

L'an deux mille quatorze le vingt sept octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

*M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX,
M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. HEBRAL, M. LAVABRE, M. MARTY,
M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET*

Absent(s) :

M. CAMBON

**RÉFORME ET ALIÉNATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE
ACQUIS PAR DIVERS SERVICES DU DÉPARTEMENT**

Notre Collectivité propose à la réforme du matériel informatique acquis par divers services du Département qui n'est plus en mesure d'être affecté à leur activité, et ce, en raison de son ancienneté ou de son obsolescence.

Il y a donc lieu de procéder à sa réforme et à sa sortie de l'inventaire puis de décider de son aliénation .

I – Matériel destiné à la réforme :

Les tableaux présentés répertorient l'ensemble du matériel informatique acquis par divers services du Département et destiné à la réforme .

En conclusion, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide de la mise à la réforme et de la sortie de l'inventaire de l'ensemble du matériel informatique répertorié dans les tableaux présentés.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET